



COVID-19 POINT le 18 mars à 12h30

Message de Solidaires Finances Publiques au Directeur, le 18 mars, à 12h30

Monsieur Le Directeur,

Nous vous remercions pour ces éléments de réponse et pour les réajustements qui ont pu être mis en œuvre hier encore.

La tâche est ardue, nous le mesurons parfaitement et souhaitons saluer votre implication et celle de vos équipes dans la gestion de cette crise.

Ceci dit, en tant que représentants des personnels nous considérons que les mesures prises ne vont pas encore assez loin au regard des enjeux sanitaires que pose cette crise.

Le président de la République l'a martelé nous sommes en guerre et pour ce qui nous concerne cet état de guerre doit nous conduire à des mesures d'exception.

Nous avons bien acté que nous sommes une administration prioritaire, avec pour corollaire la poursuite d'une partie de nos activités, mais nous considérons néanmoins que le plan de continuité d'activité que vous a transmis la DG et sur lequel vous vous fondiez encore lundi matin est devenu caduque.

Il l'est à double titre :

D'abord parce que le chef de l'Etat, s'est adressé à la Nation, depuis, dans les termes que vous connaissez, et que l'urgence est au confinement.

Ensuite parce que le Directeur Général, lui-même, s'est adressé à tous les agents par message hier midi, 17 mars, pour "*préciser les modalités de mise en application de ces consignes*" (nouvelles donc, par rapport à celles de la veille).

Son message est clair :

"Nos missions sont essentielles.

Permettre pendant cette période d'encaisser des recettes et de payer la dépense publique (achats, paye, pensions), en traitant vite et bien les demandes de remboursements ou de reports d'impôts, est absolument fondamental.

J'ai demandé à vos directeurs de subordonner notre activité à ces objectifs qui doivent être connus et partagés...le mode opératoire est le suivant :

Si vous êtes affecté sur une mission prioritaire, celle-ci doit être réalisée.

*- **Si elle peut l'être depuis un poste en télétravail c'est de cette manière qu'elle doit l'être.** Nous nous efforçons de mobiliser par ailleurs des ordinateurs portables pour doter prioritairement les agents dans cette situation.*

- Si elle nécessite un temps présentiel il faut, si vous êtes en capacité, que vous puissiez vous rendre à votre poste dans les meilleures conditions possibles (espace de travail qui respecte les consignes, et alternance possible du temps présentiel avec un collègue).

*Comme il nous faut nous organiser pour tenir dans la durée, **des mesures d'adaptation et de roulement pourront être prises par vos directeurs en fonction du besoin et des volumes d'activité enregistrés.***

***Si vous n'êtes pas affecté sur une mission prioritaire et que vous êtes en capacité de vous rendre au travail, vous devez rester chez vous,** mais je n'exclus pas à un moment de faire appel à vous pour renforcer une mission prioritaire, dans des conditions qui seront précisées en cas de besoin par vos chefs de service et vos directeurs.*

Ces consignes seront naturellement amenées à être complétées et à évoluer, toujours en apportant un regard attentif à votre situation particulière, chacun devant composer avec des paramètres qui lui sont personnels."

Il ressort de l'échange qu'ont pu avoir nos représentants nationaux avec le DG hier soir, que :

Des recadrages ont été faits auprès de directions laissant certains chefs de service menacer les agents qui ne se déplacent pas pour travailler de prélèvement de jour de paie.

Le DG a aussi rappelé que **les missions foncières et cadastrales ne sont pas des missions prioritaires.**

Sur les missions prioritaires, notamment la gestion de la paie des personnels des collectivités locales : en cas de fermetures de petites trésoreries, des déports de la chaîne de travail sur d'autres trésoreries peuvent être organisés.

De façon plus globale, la DG réfléchit sur les process de travail en termes de simplifications et d'allégements pour limiter la présence d'agents...

Sur le même objectif de limiter les agents en présentiel, un plan de redéploiement des portables notamment des stagiaires, est en cours.

Nous savons, d'ores et déjà, que plusieurs directions ont fait le choix, pour limiter la présence des agents dans les services, de tenir une comptabilité "en mode dégradé" en ne réalisant qu'une clôture hebdomadaire des journées comptables.

Au-delà quelques précisions, ont pu être apportées :

- ◆ la présence dans les centres de contact sera adaptée en fonction de l'activité de ces derniers
- ◆ les autorisations d'absence sont sans conséquence sur les journées RTT
- ◆ les personnels en télétravail sur des missions non prioritaires restent en télétravail mais il est probable qu'on leur demande de restituer leur portable pour les réaffecter aux agents devant remplir une mission prioritaire.
- ◆ des tickets restaurant sont en cours de distribution pour les agentes et agents qui sont sur les lieux de travail au vu de la fermeture des cantines.

Les mesures prises hier, s'agissant des équipes du CDC vont dans le bon sens et nous vous en remercions.

Reste que, tout ce qui relève de la gestion des mails et du téléphone peut et doit se faire à distance, et ce pour l'ensemble de nos services, y compris le CDC.

Pour ce qui nous concerne, nous continuons donc de penser que des agents sont requis dans des services où ils n'ont rien à faire.

Il vous revient de faire le point une nouvelle fois sur cet aspect des choses, même si déjà de nombreux collègues ont pu être invités, hier, à rentrer chez eux.

Évidemment, cette situation doit s'accompagner d'une information indiquant aux collègues qu'ils sont le cas échéant "requisitionnables" mais encore une fois cette réquisition ne doit se faire que sur des missions prioritaires et si la présence sur les lieux de travail est indispensable.

Dans le cas contraire, la Direction doit s'abstenir de demander à des agents de revenir, généralisation des mesures de confinement oblige !

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce message et vous réitérons notre soutien dans cette période difficile pour tous.



Dalila EL MEZDARI
Secrétaire de section
Tel : 02 41 74 52 90

PS : Une dernière demande, un décompte a été fait des agents présents hier, nous souhaiterions en connaître le détail par résidence et service, d'avance merci !